

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00045

Numéro SIREN : 428 745 020

Nom ou dénomination : DOLFINES

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 15791

ARRETE COMPTABLE

Exercice

du **01/01/2021** au **31/12/2021**

DOLFINES SA

12 Avenue des Près
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
N° SIRET : 42874502000019 APE : 7112B



Bilan Actif

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 04/04/22

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 694 406	1 161 784	3 532 622	2 972 377
Concession, brevets et droits similaires	260 017	216 164	43 852	36 442
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 954 423	1 377 949	3 576 474	3 008 819
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	297 937	273 611	24 326	10 307
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 926 418	17 902 092	24 326	10 307
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 994 215	1 845 799	1 148 416	171 678
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	118 614		118 614	109 067
TOTAL immobilisations financières :	3 112 829	1 845 799	1 267 029	280 744
ACTIF IMMOBILISÉ	25 993 670	21 125 840	4 867 830	3 299 871
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	15 634		15 634	16 228
Créances clients et comptes rattachés	1 853 080	190 948	1 662 132	921 126
Autres créances	460 608	22 778	437 830	396 198
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 329 322	213 726	2 115 596	1 333 552
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	212 571		212 571	1 450 216
Charges constatées d'avance	67 071		67 071	57 126
TOTAL disponibilités et divers :	279 643		279 643	1 507 342
ACTIF CIRCULANT	2 608 965	213 726	2 395 239	2 840 894
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	3 336		3 336	25 533
TOTAL GÉNÉRAL	28 605 970	21 339 565	7 266 405	6 166 297

Bilan Passif

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 04/04/22

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 9 572 774	9 572 774	9 272 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 008 863	3 694 282
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	357 572	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(10 949 435)	(8 691 955)
Résultat de l'exercice	(1 555 845)	(2 258 519)
TOTAL situation nette :	1 434 118	2 374 342
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	6 320	
CAPITAUX PROPRES	1 440 438	2 374 342
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques	3 336	25 533
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 336	25 533
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	856 766	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205	203
Emprunts et dettes financières divers	1 488 166	788 174
TOTAL dettes financières :	2 345 137	788 377
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 000	467 889
Dettes fiscales et sociales	935 898	781 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	181 630	44 330
TOTAL dettes diverses :	1 774 528	1 293 538
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	16 437	
DETTES	4 136 102	2 081 916
Ecarts de conversion passif	13 660	11 638
TOTAL GÉNÉRAL	7 266 405	6 166 297

Compte de Resultat (Première Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 04/04/22

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	343 519	3 586 232	3 929 751	2 525 286
Chiffres d'affaires nets	343 519	3 586 232	3 929 751	2 525 286
Production stockée			560 245	41 369
Production immobilisée			174 566	19 594
Subventions d'exploitation			62 681	16 577
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			75 751	51 796
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 802 994	2 654 621
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 368 712	2 363 623
TOTAL charges externes :			3 368 712	2 363 623
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			258 226	206 498
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 864 224	1 288 962
Charges sociales			626 767	498 509
TOTAL charges de personnel :			2 490 991	1 787 472
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 263	81 051
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			38 413	25 533
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			62 675	106 584
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			108 161	118 445
CHARGES D'EXPLOITATION			6 288 766	4 582 621
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 485 772)	(1 928 000)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 04/04/22

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 485 772)	(1 928 000)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		42 861
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 978	1 868
	1 978	44 729
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		12 390
Intérêts et charges assimilées	136 441	59 219
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	136 441	71 609
RÉSULTAT FINANCIER	(134 463)	(26 880)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 620 235)	(1 954 880)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	91 670	114 463
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 631	65 135
Reprises sur provisions et transferts de charges		14 192
	107 301	193 790
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 685	187 622
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 753	298 054
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 320	
	42 758	485 675
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	64 543	(291 885)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion Impôts sur les bénéfices	152	11 754
TOTAL DES PRODUITS	4 912 273	2 893 140
TOTAL DES CHARGES	6 468 118	5 151 659
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 555 845)	(2 258 519)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2021 AU 31/12/2021**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2021 dont le total est de 7.266.404,51 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 1.555.845,13 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- En date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 2,20 € par action.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 million d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été effectuée dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires de DOLFINES du 25 juin 2019 par voie d'offre à des investisseurs qualifiés pour un montant de 1,5 million d'euros avec une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursable mensuellement et assortie d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement de ses projets en faveur de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet.

- Le 13 avril 2021, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Yann LEPOUTRE, administrateur, aux fonctions de Directeur Général Délégué pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration a approuvé que :

- Le Directeur Général Délégué soit investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général à savoir,
 - Le Directeur Général Délégué représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

- Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et du Conseil d'administration.
- Le 29 juin 2021, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte :
 - Aux termes de la vingt-quatrième résolution, ont décidé :
 - La division par deux (2) du nominal des actions actuellement de un (1) euros de nominal chacune,
 - De modifier l'article 6 - CAPITAL SOCIAL des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de neuf-millions-deux-cent-soixante-douze-mille-sept-cent-soixante-quatorze (9.572.774) euros. Il est divisé en dix-huit-millions-cinq-cent-quarante-cinq-mille-cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de cinquante (50) centimes d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.
 - Aux termes de la vingt-cinquième résolution, ont :
 - Approuvé l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD ou de toute société affiliée, d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions pour un montant total de trente-six (36) millions d'euros en 18 tranches optionnelles de deux (2) millions d'euros chacune, aux conditions principales suivantes :
 - Les obligations convertibles seront émises à 100 % de leur valeur nominale ;
 - Les obligations convertibles seront obligatoirement converties en actions de la Société dans les 12 mois de leur émission ;
 - La conversion des obligations en actions de la Société sera effectuée au prix de 92% du cours pondéré le plus bas enregistré au cours des 15 jours de bourse précédant la date d'une demande de conversion ;
 - Chaque obligation convertible sera assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) exerçable pendant une période de 5 ans à compter de son émission ;
 - Délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour finaliser et signer les documents contractuels avec NEGMA GROUP LTD et pour mettre en œuvre l'émission des obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.
- Le 29 juin 2021, le Conseil d'administration, usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 25^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, approuvant l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD, d'obligations convertibles en actions et de bons de souscription d'actions (« **OCABSA** ») pour un montant total de 36 millions d'euros, a :
 - Validé à l'unanimité les termes et conditions du Call Option Agreement, c'est-à-dire une promesse unilatérale de vente de la société NEGMA GROUP LTD au profit de la Société. Ce contrat permettrait à la Société de disposer d'une option d'achat sur 75% des bons de souscription d'actions (les « BSA ») que la société NEGMA GROUP LTD détiendrait dans le cadre de l'émission des OCABSA. L'option d'achat pourrait être exercée par la Société à tout moment, après l'envoi d'une notification

relative à l'exercice de cette option, moyennant un prix d'exercice de l'option de 50.000 euros (le « Prix de l'Option »).

- Délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser et signer le « Call Option Agreement ».
- Validé à l'unanimité les termes et conditions du contrat relatif à l'émission des OCABSA, intitulé « *Agreement for the issuance of and subscription to notes convertible into shares with share subscription warrants attached* ».
- Délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser et signer le contrat portant sur l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD des OCABSA.
- Approuvé à l'unanimité le principe de l'acquisition de l'intégralité des actions et des droits de vote de la société **8.2 France** ;
- Conféré tous pouvoirs au Président, avec faculté de substitution, notamment au Directeur Général Délégué, à l'effet de négocier et signer, au nom et pour le compte de la Société, avec les Vendeurs, l'acte de cession.

➤ En date du 9 août 2021, le Conseil d'Administration, usant de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations, a :

- Décidé de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
- Décidé de subdéléguer au Président, les pouvoirs nécessaires aux fins de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions dont le principe de mise en œuvre et le descriptif de programme, dans la limite de la durée du programme ;
- Approuvé les termes du descriptif du programme de rachat d'actions tels que présentés par le Président, notamment les objectifs, le montant maximum alloué, le nombre maximal, les caractéristiques des titres concernés et le prix maximum de rachat, soit :
 - Titres concernés : actions ordinaires ;
 - Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
 - Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions ;
 - Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions) ;
 - Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.
- Décidé de faire intervenir le prestataire de services d'investissement dans le cadre du contrat de liquidité signé le 5 février 2019 avec la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES.

Le descriptif du programme de rachat d'actions a été publié sur le site de la société en date du 10 août 2021.

➤ Le 30 juillet 2021, DOLFINES a conclu l'acquisition à 100% de la société 8.2 France, un des leaders mondiaux de l'expertise de parcs de production d'énergies renouvelables.

- En date du 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration, usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 11ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, a :
- Pris acte des conditions d'une émission d'une nouvelle ligne de Green Bonds convertibles (les « **OC Vertes** ») en actions de DOLFINES, soit :
 - Emission de 2.000 OC Vertes d'une valeur de 1.000 euros par OC Verte, soit 2 millions d'euros,
 - Obligations de premier rang, qui seraient émises le 30 septembre 2021, avec une date de règlement 2 jours après la date d'émission,
 - La maturité de ces OC Vertes serait de 2 ans, et le coupon à verser serait de 12% par an payable mensuellement,
 - Ce taux d'intérêt serait majoré de 0,5% en cas de retard de paiement,
 - Ces OC Vertes seraient convertibles à compter du 30 mars 2022 et jusqu'au 31/08/2023,
 - La parité de conversion serait : 1 OC Verte contre 2.000 actions de la Société,
 - Cette émission d'OC Vertes serait assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte séparé, affectation de 35% du montant de l'émission, soit 700 000 euros, sur un compte de séquestre, et engagement d'utiliser les capitaux propres pour s'acquitter des obligations financières vis-à-vis des porteurs.
 - Le remboursement anticipé pourrait intervenir à compter du 15 mars 2022.
 - Décidé du principe de l'émission de ces nouvelles valeurs mobilières donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sous réserve que certaines modifications ou éclaircissements soient apportés ;
 - Subdélégué tous pouvoirs au Président, avec faculté d'agir conjointement avec le Directeur Général Délégué ou de lui subdéléguer tout ou partie des pouvoirs, à l'effet :
 - De négocier les termes et conditions de cette nouvelle émission d'OC Vertes,
 - D'arrêter la liste des souscripteurs auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, et
 - De signer tous documents, en ce compris tout prospectus, en vue de l'émission de cette nouvelle ligne de Green Bonds.
 - Décidé, sous réserve de la mise en œuvre, par le Président de la délégation de compétence objet de la précédente résolution adoptée ce jour, de la réunion d'une assemblée générale des porteurs des OC Vertes émises en janvier 2021, et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réunir cette assemblée générale des porteurs des OC Vertes de janvier 2021.
- En date du 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à émettre des bons de souscription d'actions (« BSA ») au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'Administration en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'Administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, a :

- Décidé d'émettre et d'attribuer 2.000.000 de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 50 centimes aux consultants, salariés et dirigeants selon détail ci-dessous :

- 1.180.000 BSA au profit des Dirigeants
- 730.000 BSA au profit des Salariés
- 90.000 BSA au profit de Consultants

Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de chacun des bénéficiaires identifiés. Ils seront cessibles.

- Fixé les conditions et les modalités d'exercice et de cessibilité de ces BSA ;
- Donné tous pouvoirs au Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment le pouvoir de signer tout document nécessaire à l'émission des BSA au profit des consultants, salariés et dirigeants bénéficiaires.

Lettre d'attribution et règlement des BSA 2021 ont été remis à chaque bénéficiaire le 6 octobre 2021.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2021, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 560.244,90 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 10.986,48 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 2.887,70 € consacrés à une étude commencée au cours du 4^{ème} trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.

- 4.257,45 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.
- 478.978,63 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 63.134,64 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes. Au cours du 4^{ème} trimestre, Dolfines a déposé 3 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.694.406 € au 31/12/2021.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2021, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.954.423 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/21
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	4 134 161	560 245	4 694 406
- Logiciels	99 894		99 894
- Frais de dépôts de brevet	137 664	22 459	160 123
<u>TOTAL</u>	<u>4 371 719</u>	<u>582 704</u>	<u>4 954 423</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2021, le montant brut des Amortissements est de 1.377.949 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/21
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	98 088		98 088
- Frais de dépôts de brevet	103 028	15 049	118 076
<u>TOTAL</u>	<u>1 362 900</u>	<u>15 049</u>	<u>1 377 949</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2019. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €
- sur l'exercice 2019 pour un montant de 1.100.000 €

Au 31/12/2021, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 31/12/2021, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 14.970.611 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/21
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	8 913	7 940	16 853
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	142 328	8 369	150 698
- Mobilier	129 043		129 043
<u>TOTAL</u>	<u>14 954 302</u>	<u>16 309</u>	<u>14 970 611</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/21, le montant brut des Amortissements est de 1.896.725 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2021
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	8 913	313	9 227
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	134 599	1 317	135 915
- Mobilier	126 466	660	127 125
<u>TOTAL</u>	<u>1 894 435</u>	<u>2 290</u>	<u>1 896 725</u>

5) **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2021, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/21
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 807	0	2 955 807

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2021, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/21, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élève à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours de l'exercice 2021, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/21
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2021
<u>Sur le Sedlar 160</u>			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
<u>Sur le Sedlar 250</u>			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

Au 31/12/2021, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/21
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2021 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En date du 20 septembre 2021, Dolfines a acquis 100% du capital de la société 8.2 France

La société a des participations dans quatre sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital,
- 8.2 France SAS à hauteur de 100% du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2021.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2021, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

8.2 FRANCE SAS

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 862 972,16 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €.

Ces frais font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 6.320,33 € sur l'exercice.

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut	Amort	Solde à Amortir au 31/12/21
		2021	
Frais d'acquisition 8.2 France	113 766	-6 320	107 446

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 31/12/2021, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2020, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 70.651,52 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 966,76 € au titre de 2020 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué à un fournisseur par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 2.231,10 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2021 s'élève à 73.849,38 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,17 % ont été calculés pour un montant de 835,64 €, au titre de l'exercice 2021.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2020 DIETSWELL a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2020 s'élevait à 96.753,18 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 901,03 € au titre de 2020 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2021 s'élève à 97.654,21 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,17 % ont été calculés pour un montant de 1 142,53 €.

FACTORIG SA (anciennement SOFINDEL SA)

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, FACTORIG SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2020, le solde de l'avance en compte courant consentie par FACTORIG à la société s'élevait à 20.473,92 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 241,59 € au titre de 2020 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un remboursement de compte courant a été effectué pour un montant de 2.250 €

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 31/12/2021 s'élève à 18.465,51 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,17 % ont été calculés pour un montant de 240,93 €, au titre de l'exercice 2021.

Sur l'année 2021, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations

Au 31/12/2021 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT**▪ d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaires à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2021.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2021, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2021, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2020 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 191.809,46 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une provision pour dépréciation de 35.077,07€
- Une reprise de provision pour dépréciation de 35.938,83€

Au 31/12/2021, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 190.947,70 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES***EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND***

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 643.234 € en nominal et 133.476 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de 856.766 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 133.476 €

13) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2020 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 25.532,91 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 25.532,91 €
- une augmentation de 3.335,51 €

Au 31/12/2021, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 3.335,51 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 3.335,51 €

14) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 3.335,51 € au 31 décembre 2021.

15) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

16) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 67.071,25 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2021.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2021.

Au 31/12/2021, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 16.437,31€.

17) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 15.634,30 € au 31 décembre 2021 correspond à des avances diverses sur commandes.

18) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2021, le total des charges exceptionnelles s'élève à 42.758,35 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	11.684,88 €
➤ sur des opérations en capital	24.753,14 €
➤ sur des dotations de provisions	6.320,33 €

Au 31 décembre 2021, le total des produits exceptionnels s'élève à 107.300,90 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	91.670,03 €
➤ sur des opérations en capital	15.630,87 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 est donc un produit de 64.542,55 €

19) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2021 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 17.106,96 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

20) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

21) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES*1) Succursale à ABU-DHABI :*

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale en BULGARIE :

La Société DOLFINES SA a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

22) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2021, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

23) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2021

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 27 Salariés

- 15 Sièges
- 12 Expatriés

24) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2021, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 215 K€.

25) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021

- En janvier et avril 2022, mille quatre cents (1.400) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million quatre cent mille euros (1.400.000 €) ont été souscrites.
 - ❖ montant du placement : 1.400.000 Euros, soit 1.400 OC d'une valeur nominale de 1.000€
 - ❖ durée : 24 mois
 - ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

La souscription de ces 1.400 obligations pour un montant de 1.400.000 € sont à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Pour DOLFINES, l'impact du conflit Ukraine/Russie s'est traduit par la suspension de toutes relations commerciales avec les clients russes.

26) AUTRES INFORMATIONS

Néant

27) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2021 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-21

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
29-mars-21	SOUMISSION	5-mai-23	MELLITAH	69 747 €
24-nov.-20	SOUMISSION	6-janv.-22	URJA BHARAT PTE LTD	2 119 €
30-sept.-19	SOUMISSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015
30-août-19	SOUMISSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	18 057 €
2-janv.-18	SOUMISSION	31-déc.-22	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUMISSION		GROUPEMENT REGGANE	234 123 €
				354 045 €

28) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	9 272 774	1 euro
2. Actions émises pendant la période	300 000	1 euro
3. Actions annulées	-	
Actions composant le Capital avant Division Nominale par deux	9 572 774	
4. Division Nominale par deux (24° Résolution AGM 29/06/2021)	19 145 548	0,50 €
Actions composant le capital social au 31/12/2021	19 145 548	0,50 €

29) RESERVES

Au 31 décembre 2021, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

30) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	9 272 774	3 694 282	357 761	-8 672 295		-19 660	-2 258 519		2 374 342
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 258 519			2 258 519		0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	300 000								300 000
Primes d'Emission		314 581							314 581
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0	0
Ecart de Conversion des succursales						1 040		0	1 040
Résultat de la période							-1 555 845		-1 555 845
Amort. Dérogatoires								6 320	6 320
Au 31 décembre 2021	9 572 774	4 008 863	357 761	-10 930 814	0	-18 620	-1 555 845	6 320	1 440 438

31) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-15 339 €	100%	38 063 €	0 €	73 849 €	Néant	-14 116 €	63 031 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	271 576 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	614 951 BRL	Néant	204 788 BRL	2 518 054 BRL	1 922 937 BRL	Néant	0
8.2 France SAS	50 000 €	253 597 €	100%	862 972 €			Néant	-22 855 €	1 225 390 €	2 310 594 €	Néant	28
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

DOLFINES

Société anonyme au capital de 9.572.774 euros
Siège social : 12, avenue des Prés 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A dix heures,

.....

I – De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, **approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 5.080.453

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Approbation des dépenses non déductibles – Situation des capitaux propres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître une perte nette comptable de (1.555.845,13) euros ; et



Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au compte report à nouveau débiteur dont le solde négatif est ainsi porté de (10.949.434,60) euros à (12.505.279,73) euros.

L'Assemblée Générale **constate**, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale **constate** qu'aucune dépense et charge non déductibles, telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Enfin, l'Assemblée Générale **constate** que suite aux pertes constatées au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués et qu'ils restent inférieurs à la moitié de son capital social.

Vote Pour : 5.080.453

Vote Contre :

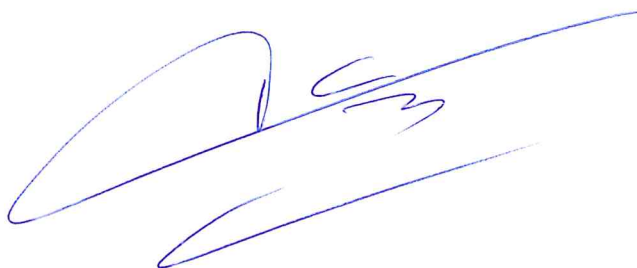
Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....

Pour copie certifiée conforme par Monsieur Jean-Claude BOURDON

En sa qualité de Président Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DOLFINES

Société anonyme au capital de 9.572.774 euros
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société DOLFINES (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe au bilan établi au 31 décembre 2021.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport (le « **Rapport** ») constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Pour les activités d'assistance technique, d'audit et d'inspection, la pandémie de la Covid-19 a continué à perturber les possibilités de déplacements internationaux, limitant la croissance espérée pour ces divisions.

Mais, la fin de l'année 2021 a été marquée par le dynamisme de la reprise mondiale avec la levée des restrictions sanitaires. Le marché mondial du brut reste tendu du fait de la reprise de la

consommation de carburant pour le transport et la stratégie de remontée progressive de la production de l'OPEP+.

Cette situation où l'offre reste contrainte face à une demande qui augmente s'est traduite par une relance des activités dans les énergies conventionnelles. Le marché mondial des appareils de forage a connu une certaine reprise en fin d'exercice, avec des taux d'utilisations qui se rapprochent des niveaux prépandémiques. Des unités sont réactivées et les programmes de forage qui avaient été reportés sont réactivés chez les compagnies pétrolières.

Pour Dolfines, cette dynamique s'est matérialisée par une activité commerciale soutenue et une augmentation du chiffre d'affaires sur les lignes de services Inspection et Assistance technique. Notre stratégie d'implantation sur de nouveaux marchés en Amérique du Sud nous a permis de gagner des parts de marché en Argentine et dans l'offshore Brésilien.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de plus de 55% par rapport à l'exercice précédent, avec 3.929.751 € contre 2.525.286 € pour l'exercice 2020.

Il est à noter que 77.741 euros inclus dans ce chiffre d'affaires sont relatifs à des refacturations de charges inter-filiales.

◦ **Assistance Technique (branche d'activité dite Dolfines Services)**

Le chiffre d'affaires réalisé par la branche d'activité dite « Dolfines Services » sur l'année 2021 est de 1.620.612 euros contre 777.323 euros pour l'exercice 2020.

Grâce au redémarrage de certains contrats suspendus en 2020 pendant la pandémie, et l'obtention de nouveaux contrats, le chiffre d'affaires 2021 a augmenté de plus de 108% par rapport à 2020.

On peut constater que le léger regain d'activité de l'année 2021 se maintient pour 2022 mais la pandémie Covid et la situation de conflit en Europe de l'Est ne permettent pas l'explosion de la croissance des activités qui était attendue suite à la hausse du cours du baril.

◦ **Audit/Inspection**

Le chiffre d'affaires réalisé par la division Audit/Inspection sur l'exercice 2021 est de 1.668.799 euros, soit une augmentation de près de 21% au regard de celui de l'exercice 2020 qui s'élevait à 1.383.280 euros.

L'impact dû à la pandémie de Covid-19 sur les activités a continué à être ressenti en 2021, néanmoins les contrats obtenus valident notre stratégie de positionnement géographique dans des régions à forte activité avec notre succursale aux Emirats Arabes Unis, notre filiale au Brésil et de nombreux partenaires en Amérique du Sud et en Afrique du Nord.

Nous avons ainsi des contrats avec de nouveaux clients dans le Golfe notamment aux Emirats Arabes Unis et en Oman et également en Afrique du Nord, principalement en Libye et en Algérie.

De plus, cette filiale a obtenu en 2021 l'enregistrement en tant que fournisseur agréé auprès de Saudi Aramco, le premier producteur mondial de pétrole.

En Amérique Latine, le développement de son service d'inspection dans l'offshore profond a été constaté avec plusieurs contrats obtenus au Brésil, et continue son expansion dans l'inspection terrestre avec des projets en Argentine, Colombie, Bolivie, au Brésil et au Pérou.

D'un point de vue commercial, le nombre d'appels d'offres reçus a augmenté de plus de 50% en 2021 (116 offres) par rapport à 2020. La tendance est également en hausse par rapport aux années précédentes (2016, 2017, 2018 et 2019)

La Société s'est adaptée en proposant une technologie de services à distance pour l'activité d'audit et inspection dans les pays toujours difficiles d'accès notamment au Yémen et en Libye.

◦ **Ingénierie & Technologies**

Le chiffre d'affaires réalisé par cette division sur l'année 2021 est de 562.599 euros contre 363.489 euros, soit une augmentation de près de 55% par rapport à celui de l'exercice 2020, qui s'élevait à 364.489 euros.

Au cours de l'exercice, l'activité a été marquée par :

- le démarrage du projet TrussFloat©15⁺, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15MW et plus. La campagne d'essais en bassin initialement prévue début 2022 sera repoussée de quelques mois pour permettre une étude couplée du flotteur avec son outil de maintenance (cf. projet TT140 ci-dessous).

Les études en cours vont tendre à améliorer plusieurs critères de design pour une meilleure compétitivité :

- Optimisation de la structure générale pour améliorer le comportement à la mer de l'ensemble,
 - Diminution du poids par MW installé,
 - Intégration en amont des études d'industrialisation pour en faciliter la fabrication.
- En parallèle du TrussFloat©15⁺, les équipes ont démarré le projet TT140, projet qui consiste à étudier des outils et des méthodes pour effectuer les opérations de maintenance lourde sur les turbines flottantes directement sur site. Des essais en bassin des outils sur le TrussFloat©15⁺ seront menés en 2022.
 - Démarrage du FEED d'un Fast Moving Workover Rig pour une plateforme de forage en Méditerranée.
 - Finalisation des études pour le projet « P&A Working Platform » en mer du Nord.

◦ **Energies Renouvelables**

L'acquisition de 8.2 France, finalisée le 20 septembre 2021, est un des éléments essentiels de la stratégie de développement du groupe qui s'organisera autour des trois pôles : l'ingénierie, l'inspection et les services de maintien en condition opérationnelle des équipements de production d'énergie.

Les complémentarités métiers et géographiques de DOLFINES et de sa filiale 8.2 FRANCE sont fortes :

- Complémentarité métiers, avec 8.2 FRANCE entièrement concentré sur les énergies renouvelables, l'éolien en particulier, DOLFINES proposant son expertise reconnue de l'offshore et des services liés ;

- Complémentarité géographique avec la présence marquée de DOLFINES en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Mer du Nord et en Asie, l'activité de 8.2 FRANCE se situant essentiellement en France et en Europe, dans des zones peu ou pas touchées aujourd'hui par les limitations de déplacement ;
- L'alliance des expertises et des marchés créera un ensemble gréé pour la croissance sur des marchés en fort développement, catalyseur d'intérêt pour d'autres acteurs du marché, ouvrant ainsi la voie à d'autres opérations de croissance externe créatrices de valeur.

Ainsi, l'intégration des équipes et des expertises complémentaires permettra d'accélérer la croissance du nouveau groupe DOLFINES.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2021, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 560.244,90 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 10.986,40 € consacrés à la poursuite du développement du flotteur support d'éoliennes de grande capacité Trussfloat.
- 2.887,70 € consacrés à la poursuite de l'étude commencée au cours du 4^{ème} trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche.
- 4.257,45 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division Dolfines Factorig d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.
- 478.978,63 € consacrés au projet « TrussFloat 15+ », commencé en avril 2021, ce projet consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW) et plus. Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 63.134,64 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes. Au cours du 4^{ème} trimestre, Dolfines a déposé 3 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.694.406 € au 31/12/2021. Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 165.899 € pour 2021.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur les seuls mois de janvier et février 2022, le Groupe DOLFINES a généré un chiffre d'affaires de 1,3 M€, supérieur aux mois de janvier et février 2019 et à un niveau jamais atteint depuis 2016, confirmant ainsi l'accélération du développement et de l'arrivée de nouvelles expertises sur les deux axes stratégiques des énergies renouvelables et conventionnelles.

▪ **Activité énergies conventionnelles**

– ***Un contexte de crises multiples qui se traduit par la hausse des prix du pétrole***

Le choc pétrolier constaté en 2021, lié à la reprise de l'activité économique mondiale, est actuellement amplifié par les conséquences de la guerre en Ukraine, où DOLFINES n'a aucune activité, ni en Russie.

De ce fait, autour de 110 \$/bbl actuellement, soit une croissance de près d'un facteur 6 depuis le premier semestre 2020 où ils étaient tombés à moins de 20 \$/bbl, les prix du pétrole Brent ont ainsi pratiquement retrouvé les niveaux historiques des années 2013 / 2014. Rien ne permet aujourd'hui d'anticiper une inflexion de cette tendance dans un contexte où de nombreux pays producteurs (Angola, Nigeria, Lybie notamment) peinent à satisfaire leurs objectifs de production et où le sous-investissement de l'industrie dans son ensemble remonte à 2015.

Même si nous devons rester prudent compte tenu du risque géopolitique et sanitaire, le contexte actuel est donc très incitatif pour les grands opérateurs pétroliers et gaziers, et surtout les indépendants, plus mobiles, à intensifier leurs investissements de production pour tirer pleinement parti de cette situation.

– ***Intensification des activités d'énergies conventionnelles sur le début de l'exercice***

Les activités d'énergies conventionnelles bénéficient pleinement de cette remontée des prix du pétrole. Le chiffre d'affaires constaté à fin février 2022 a doublé par rapport à la même période de 2021.

L'activité s'est intensifiée avec la signature et l'exécution de deux contrats d'inspection de semi-submersibles en Amérique Latine.

Par ailleurs l'activité commerciale est aussi en forte augmentation avec un nombre d'appels d'offres reçus dont la valeur globale dépasse le million de dollars US par mois.

▪ **Activités énergies renouvelables**

– ***En France, participation aux projets de Parcs éoliens en mer***

Les deux grands projets de Parcs éoliens en mer de Saint-Nazaire « Banc de Guérande » et de Fécamp, entre autres, traduisent l'ambition des objectifs de développement des énergies

renouvelables en France, qui devraient représenter 32% de sa consommation finale d'énergie à horizon 2030.

Le projet de « Banc de Guérande », premier chantier offshore français, se compose de 80 éoliennes en mer d'une capacité unitaire de 6 MW pour une puissance totale de 480 MW. Les éoliennes seront localisées entre 12 et 20 km au large de la Loire-Atlantique, à des profondeurs variant de 12 à 25 m. La production envisagée équivaut à couvrir l'équivalent de 20% de la consommation en électricité de la Loire-Atlantique.

DOLFINES, via sa filiale 8.2 FRANCE, a participé à l'inspection des turbines et nacelles pendant leur fabrication et continue à accompagner le projet lors de la campagne d'installation en mer au travers d'une mission de suivi de commissioning en mobilisant plus de ressources.

Le groupe DOLFINES est d'ores et déjà mobilisé pour être présent sur les prochains projets, aidé en cela par son expertise et l'accumulation de ses références.

– **Développement de technologies dans l'éolien offshore**

DOLFINES a mis au point une solution pour la maintenance en mer des éoliennes flottantes qui en est actuellement au stade des présentations à de grands opérateurs de champs d'éoliennes déjà en place, plusieurs d'entre eux ayant déjà exprimé de fortes marques d'intérêt.

L'objectif est de pouvoir réaliser la maintenance lourde des éoliennes flottantes de 15 MW et plus sur site au moyen d'un outil télescopique fixé sur le support des éoliennes.

Cette innovation majeure confirme la stratégie de l'entreprise qui est, entre autres, d'ajouter de la valeur par la combinaison des expertises des équipes de DOLFINES dans l'ingénierie du flottant et de celles de 8.2 FRANCE dans celle des turbines.

Enfin, les calculs de détail se poursuivent sur le projet TrussFloat©15+, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15 MW et plus.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

- En janvier et avril 2022, mille quatre cents (1.400) obligations, sous forme de « **Green Bond** » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million quatre cent mille euros (1.400.000 €) ont été émises et souscrites.

❖ montant du placement :	1.400.000 Euros, soit 1.400 OC d'une valeur nominale de 1.000€
❖ durée :	24 mois
❖ rémunération :	Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

La souscription de ces 1.400 obligations pour un montant de 1.400.000 € est à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Le 8 avril 2022, la Société a signé avec la société NEGMA GROUP LTD un avenant restructurant les premières tranches de la ligne d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (« OCABSA »). Le 15 avril 2022, la Société a procédé au premier tirage de cette ligne d'OCABSA pour un montant de 200.000 euros par l'émission de 80 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions, et 94 obligations simples correspondant aux frais de gestion et honoraires des conseils de NEGMA GROUP.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La Société détient 100% de la SAS DOLFINES NEW ENERGIES.

Au titre de l'exercice écoulé, DOLFINES NEW ENERGIES :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 14.116 euros ;
- sa situation nette s'élève à -15.339 euros.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

(b) DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 1.922.937 BRL (304.740 €)
- A fait un bénéfice de 204.788 BRL (32.454 €)
- Sa situation nette s'élève à 271.576 BRL (43.038 €)

(c) FEUMAG HOLDING COMPANY LIMITED

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'a plus la charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

(d) 8.2 FRANCE SAS

8.2 FRANCE a été acquise en septembre 2021.

La Société détient 100% de 8.2 FRANCE SAS.

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 862 972,16 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €. Ceux-ci font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 FRANCE :

- a réalisé un chiffre d'affaires de 2.310.594 €,
- a fait une perte de 22.855 €,
- a une situation nette qui s'élève à 253.597 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2021 est de 27 salariés dont 15 au siège social.

5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2021, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement de deux échéances en 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 269.500,00 euros.

- Une avance de trésorerie de la société FACTORIG (anciennement dénommée SOFINDEL), filiale de la Société d'un montant de 18.465,51 euros ;
- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 300.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 100.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 800.000,00 euros. Le terme du plan de remboursement est en cours.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 800.000,00 euros.

- émission d'obligations convertibles sous forme de Green Bond :

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, sur délégation de compétence de l'assemblée générale, mille cinq cents (1.500) obligations échangeables en actions Dolfines d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 643.234 € en nominal et 133.476 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de 856.766 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 133.476 €

6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 7.266.405 euros au 31 décembre 2021 contre 6.166.297 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 3.929.751 euros contre 2.525.286 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont atteint au total 4.802.994 euros contre 2.654.621 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont atteint au total 6.288.766 euros contre 4.582.621 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant négatif de 1.485.772 euros contre un montant négatif de 1.928.000 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant négatif de 134.463 euros contre un montant négatif de 26.880 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant négatif de 1.620.235 euros contre un montant négatif de 1.954.880 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant positif de 64.543 euros contre un montant négatif de 291.885 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir une **perte nette de 1.555.845,13 euros** contre une perte nette de 2.258.519,30 euros l'exercice précédent.

6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2021 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 1.555.845,13 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de -10.949.434,60 euros au 31 décembre 2021,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 357.572,35 euros au 31 décembre 2021,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 1.555.845,13 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (10.949.434,60) euros à (12.505.279,73) euros.

Ces résultats nous conduisent à constater que les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié de son capital social et que la situation n'a pas pu être régularisée au cours de l'exercice 2021.

7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2021 et à la date du présent rapport, aucun salarié ne détient directement ou indirectement de proportion dans le capital.

7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, notre rapport spécial informe l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce s'agissant des options de souscription ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 9.272.774 euros, divisé en 9.272.774 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Le 11 janvier 2021, la société a réalisé une augmentation de capital de 300.000 euros par voie de création de 300.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le 29 juin 2021, les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale mixte, aux termes de la 24ème résolution, ont décidé la division par deux (2) du nominal des actions.

Au 31 décembre 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros, divisé en 19.145.548 actions de cinquante (50) centimes d'euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, au 31 décembre 2021, le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 11,53 % au 31 décembre 2021.

La répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2021 est la suivante :

Rate	Capital in €	Nombres d'actions
------	--------------	-------------------

MANAGEMENT DOLFINES	11,61%	1 111 366	2 222 732
OTHER REGISTERED SHAREHOLDERS	1,53%	146 665	293 329
FLOATING	86,86%	8 314 744	16 629 487
TOTAL	100,00%	9 572 774	19 145 548

A la date du présent rapport, Monsieur Jean Claude BOURDON détient 3.16% du capital social de la Société et la société NEGMA GROUP LTD détient 8.37% du capital social.

8.2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	2 516 061	4 845 221	13,1%	22,6%
Flottant	16 629 487	16 629 487	86,9%	77,4%
Total	19 145 548	21 474 708	100,0%	100,0%

A la date du présent rapport par suite de l'entrée au capital de NEGMA GROUP LTD la répartition des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	2 516 041	3 245 201	13,1%	16,3%
Flottant	16 629 507	16 629 507	86,9%	83,7%
Total	19 145 548	19 874 708	100,0%	100,0%

8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2021 et à la date du présent rapport, la Société détient 1.574 actions inscrites au nominatif.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Par suite de la division par 2 du nominal décidée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, avec un doublement consécutif du nombre d'actions, la Société détenait 68.000 actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2021, le solde est de 76.500 actions auto-détenues pour un montant global de 26.010 euros (calculé au cours de clôture du 31/12/21).

Mise en œuvre d'un Programme de Rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 dans sa 7^{ème} résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 9 août 2021, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme.

❖ **Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat**

- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant)
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions
- Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions)
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.

❖ **Durée du programme de rachat**

L'autorisation de rachat d'actions conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 29 décembre 2022.

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

Achats	:	182.800 actions
Ventes	:	-136.896

Soit un solde de 45.904 actions détenues pour un montant global de 15.607 euros (calculé au cours de clôture du 31/12/21).

8.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2021.

9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2021, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons que la Société a pris une participation à hauteur de 100% dans la société **8.2 FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, sise 1401, Avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier, enregistrée au RCS de Montpellier sous le n° 501 887 210.

Cette acquisition a été validée par le Conseil d'administration du 29 juin 2021 et conclue en date du 20 septembre 2021.

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 862.972 euros sur l'exercice 2021.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales,
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse,
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques.

14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

15. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats de Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTÉ arrivent à leur échéance.

Il conviendrait de renouveler les mandats de ces administrateurs pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

16. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total de 18.000 euros.

17. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

18. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de la nécessité de régulariser la situation de la Société dans les meilleurs délais, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de consentir au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétences et/ou de pouvoirs, lesquelles sont détaillées dans un rapport spécifique.

19. PROPOSITION DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2019, les actionnaires de la Société ont décidé conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice au cours duquel la situation a été constatée de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Afin de reconstituer les capitaux propres de la Société, il serait proposé à l'assemblée générale de procéder à une réduction de capital.

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale à réunir, font apparaître un report à nouveau débiteur d'un montant de -12.505.279,73 euros.

Nous vous proposons de décider d'apurer une partie des pertes, à savoir 3.123.961,21 euros :

- par imputation sur le poste de « Réserve égale », à concurrence de 338.426,35 euros, lequel serait ainsi ramené à 19.146 euros,
- par imputation sur le poste de « Primes d'émission », à concurrence de 2.785.534.86 euros, lequel serait ainsi ramené à 1.223.327,95 euros.

Le montant du Report à Nouveau débiteur serait ainsi ramené à l'issue de ces imputations à -9.381.318,52 euros.

Nous vous proposons de procéder ensuite d'apurer le Report à Nouveau débiteur en procédant à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominal de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.

A l'issue de la réduction de capital d'un montant de 9.381.318,52 euros, le compte de Report à Nouveau serait ramené à zéro euro, et le capital social serait de 191 455,48 euros divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro. Par voie de conséquence, les capitaux propres de la Société seront supérieurs au capital social et s'élèveront à 1.434.118,43 euros.

Il conviendra par ailleurs de modifier les stipulations de l'article 6 « CAPITAL SOCIAL » des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (191.455,48€). Il est divisé en dix-neuf millions cent quarante-cinq mille cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrite et libérées. »

20. REFLEXIONS SUR UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Consécutivement à la reconstitution des capitaux propres et par suite également du tirage de la ligne d'OCABSA, il conviendra de doter la Société d'un capital ou de fonds propres proches de 4 millions d'euros afin d'accompagner le développement du groupe.

Ainsi il conviendra postérieurement à la reconstitution des capitaux propres de mettre en œuvre :

- La dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires à la suite de la conversion par NEGMA GROUP LTD des obligations convertibles qui lui auront été attribuées, cette augmentation de capital étant réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et au seul profit de NEGMA GROUP LTD.
- La dix-septième résolutions de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, afin d'offrir aux actionnaires la possibilité de souscrire à une augmentation de capital en numéraire avec attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

21. ARRETE DE L'ORDRE DU JOUR, DU TEXTE DES RESOLUTIONS ET DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Nous vous proposons de réunir les actionnaires de la Société en assemblée générale mixte le jeudi 30 juin 2022 à 10 heures à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour ainsi libellé

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration relatifs aux utilisations au cours de l'exercice 2021 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;

4. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes relatifs aux augmentations de capital réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Approbation des dépenses non déductibles – situation des capitaux propres ;
9. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
10. Information sur l'usage au cours de l'exercice 2021 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ;
11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude BOURDON ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique MICHEL ;
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Martin FERTÉ.
14. Fixation de la rémunération à accorder aux administrateurs indépendants de la Société pour l'exercice 2022 ;
15. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

16. Apurement partiel du compte « Report à Nouveau » par imputation sur le compte « Réserve Légale » et sur le compte « Primes d'émission » ;
17. Réduction du capital social par voie de réduction du nominal à 0,01 euro ;
18. Modification de l'article 6 « CAPITAL SOCIAL » des statuts ;
19. Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour constater la reconstitution des capitaux propres ;
20. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
21. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
22. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	9 572 774	9 272 774	6 418 593	6 364 170	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	19145548	9272774	6418593	6364170	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	3 929 751	2 525 286	6 030 818	7 149 218	6 773 790
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 548 169)	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)	(1 578 793)
Impôts sur les bénéfices	152	11 754	153	2 446	1 775
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 555 845)	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	27	21	39	38	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 864 224	1 288 962	2 641 714	3 100 537	3 027 134
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	592 162	420 802	755 816	850 266	694 088

Annexe 2

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	97					53	22					38
Montant total des factures concernées TTC	-247 432 €	0 €	-35 087 €	-27 408 €	-66 502 €	-128 997 €	659 234 €	123 467 €	218 842 €	25 121 €	255 330 €	622 760 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	29,41%	0,00%	4,17%	3,26%	7,90%	15,33%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							24,81%	4,65%	8,24%	0,95%	9,61%	23,44%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							7					
Montant total des factures exclues TTC							190 948 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>O jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>O jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						117						77
Montant cumulé des factures concernées TTC		-88 667 €	-24 658 €	-2 800 €	-78 584 €	-194 710 €		661 648 €	370 425 €	261 027 €	146 976 €	1 440 077 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		2,56%	0,71%	0,08%	2,27%	5,61%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC								16,50%	9,23%	6,51%	3,66%	35,90%

DOLFINES

Société Anonyme au capital social de 9.572.774 euros

12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux

428 745 020 RCS Versailles

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Aux actionnaires de la société DOLFINES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOLFINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes 3) Immobilisations incorporelles, 4) Immobilisations corporelles, 5) Immobilisations en cours, et 6) Provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 avril 2022

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ



Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

ARRETE COMPTABLE

Exercice

du **01/01/2021** au **31/12/2021**

DOLFINES SA

12 Avenue des Près
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

N° SIRET : 42874502000019 APE : 7112B

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 694 406	1 161 784	3 532 622	2 972 377
Concession, brevets et droits similaires	260 017	216 164	43 852	36 442
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 954 423	1 377 949	3 576 474	3 008 819
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	297 937	273 611	24 326	10 307
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 926 418	17 902 092	24 326	10 307
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 994 215	1 845 799	1 148 416	171 678
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	118 614		118 614	109 067
TOTAL immobilisations financières :	3 112 829	1 845 799	1 267 029	280 744
ACTIF IMMOBILISÉ	25 993 670	21 125 840	4 867 830	3 299 871
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	15 634		15 634	16 228
Créances clients et comptes rattachés	1 853 080	190 948	1 662 132	921 126
Autres créances	460 608	22 778	437 830	396 198
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 329 322	213 726	2 115 596	1 333 552
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	212 571		212 571	1 450 216
Charges constatées d'avance	67 071		67 071	57 126
TOTAL disponibilités et divers :	279 643		279 643	1 507 342
ACTIF CIRCULANT	2 608 965	213 726	2 395 239	2 840 894
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	3 336		3 336	25 533
TOTAL GÉNÉRAL	28 605 970	21 339 565	7 266 405	6 166 297

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 9 572 774	9 572 774	9 272 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 008 863	3 694 282
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	357 572	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(10 949 435)	(8 691 955)
Résultat de l'exercice	(1 555 845)	(2 258 519)
TOTAL situation nette :	1 434 118	2 374 342
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	6 320	
CAPITAUX PROPRES	1 440 438	2 374 342
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques	3 336	25 533
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 336	25 533
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	856 766	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205	203
Emprunts et dettes financières divers	1 488 166	788 174
TOTAL dettes financières :	2 345 137	788 377
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 000	467 889
Dettes fiscales et sociales	935 898	781 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	181 630	44 330
TOTAL dettes diverses :	1 774 528	1 293 538
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	16 437	
DETTES	4 136 102	2 081 916
Ecarts de conversion passif	13 660	11 638
TOTAL GÉNÉRAL	7 266 405	6 166 297

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	343 519	3 586 232	3 929 751	2 525 286
Chiffres d'affaires nets	343 519	3 586 232	3 929 751	2 525 286
Production stockée				
Production immobilisée			560 245	41 369
Subventions d'exploitation			174 566	19 594
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			62 681	16 577
Autres produits			75 751	51 796
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 802 994	2 654 621
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 368 712	2 363 623
TOTAL charges externes :			3 368 712	2 363 623
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			258 226	206 498
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 864 224	1 288 962
Charges sociales			626 767	498 509
TOTAL charges de personnel :			2 490 991	1 787 472
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 263	81 051
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			38 413	25 533
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			62 675	106 584
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			108 161	118 445
CHARGES D'EXPLOITATION			6 288 766	4 582 621
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 485 772)	(1 928 000)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 485 772)	(1 928 000)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		42 861
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 978	1 868
	1 978	44 729
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		12 390
Intérêts et charges assimilées	136 441	59 219
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	136 441	71 609
RÉSULTAT FINANCIER	(134 463)	(26 880)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 620 235)	(1 954 880)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	91 670	114 463
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 631	65 135
Reprises sur provisions et transferts de charges		14 192
	107 301	193 790
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 685	187 622
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 753	298 054
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 320	
	42 758	485 675
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	64 543	(291 885)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	152	11 754
TOTAL DES PRODUITS	4 912 273	2 893 140
TOTAL DES CHARGES	6 468 118	5 151 659
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 555 845)	(2 258 519)

Annexe

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2021 AU 31/12/2021**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2021 dont le total est de 7.266.404,51 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 1.555.845,13 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- En date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 2,20 € par action.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 million d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été effectuée dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires de DOLFINES du 25 juin 2019 par voie d'offre à des investisseurs qualifiés pour un montant de 1,5 million d'euros avec une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursable mensuellement et assortie d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement de ses projets en faveur de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet.

- Le 13 avril 2021, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Yann LEPOUTRE, administrateur, aux fonctions de Directeur Général Délégué pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration a approuvé que :

- Le Directeur Général Délégué soit investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général à savoir,
 - Le Directeur Général Délégué représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

- Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et du Conseil d'administration.
- Le 29 juin 2021, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte :
 - Aux termes de la vingt-quatrième résolution, ont décidé :
 - La division par deux (2) du nominal des actions actuellement de un (1) euros de nominal chacune,
 - De modifier l'article 6 - CAPITAL SOCIAL des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de neuf-millions-deux-cent-soixante-douze-mille-sept-cent-soixante-quatorze (9.572.774) euros. Il est divisé en dix-huit-millions-cinq-cent-quarante-cinq-mille-cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de cinquante (50) centimes d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.
 - Aux termes de la vingt-cinquième résolution, ont :
 - Approuvé l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD ou de toute société affiliée, d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions pour un montant total de trente-six (36) millions d'euros en 18 tranches optionnelles de deux (2) millions d'euros chacune, aux conditions principales suivantes :
 - Les obligations convertibles seront émises à 100 % de leur valeur nominale ;
 - Les obligations convertibles seront obligatoirement converties en actions de la Société dans les 12 mois de leur émission ;
 - La conversion des obligations en actions de la Société sera effectuée au prix de 92% du cours pondéré le plus bas enregistré au cours des 15 jours de bourse précédant la date d'une demande de conversion ;
 - Chaque obligation convertible sera assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) exerçable pendant une période de 5 ans à compter de son émission ;
 - Délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour finaliser et signer les documents contractuels avec NEGMA GROUP LTD et pour mettre en œuvre l'émission des obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.
- Le 29 juin 2021, le Conseil d'administration, usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 25^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, approuvant l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD, d'obligations convertibles en actions et de bons de souscription d'actions (« **OCABSA** ») pour un montant total de 36 millions d'euros, a :
 - Validé à l'unanimité les termes et conditions du Call Option Agreement, c'est-à-dire une promesse unilatérale de vente de la société NEGMA GROUP LTD au profit de la Société. Ce contrat permettrait à la Société de disposer d'une option d'achat sur 75% des bons de souscription d'actions (les « BSA ») que la société NEGMA GROUP LTD détiendrait dans le cadre de l'émission des OCABSA. L'option d'achat pourrait être exercée par la Société à tout moment, après l'envoi d'une notification

relative à l'exercice de cette option, moyennant un prix d'exercice de l'option de 50.000 euros (le « Prix de l'Option »).

- Délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser et signer le « Call Option Agreement ».
 - Validé à l'unanimité les termes et conditions du contrat relatif à l'émission des OCABSA, intitulé « *Agreement for the issuance of and subscription to notes convertible into shares with share subscription warrants attached* ».
 - Délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser et signer le contrat portant sur l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD des OCABSA.
 - Approuvé à l'unanimité le principe de l'acquisition de l'intégralité des actions et des droits de vote de la société **8.2 France** ;
 - Conféré tous pouvoirs au Président, avec faculté de substitution, notamment au Directeur Général Délégué, à l'effet de négocier et signer, au nom et pour le compte de la Société, avec les Vendeurs, l'acte de cession.
- En date du 9 août 2021, le Conseil d'Administration, usant de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations, a :
- Décidé de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
 - Décidé de subdéléguer au Président, les pouvoirs nécessaires aux fins de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions dont le principe de mise en œuvre et le descriptif de programme, dans la limite de la durée du programme ;
 - Approuvé les termes du descriptif du programme de rachat d'actions tels que présentés par le Président, notamment les objectifs, le montant maximum alloué, le nombre maximal, les caractéristiques des titres concernés et le prix maximum de rachat, soit :
 - Titres concernés : actions ordinaires ;
 - Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
 - Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions ;
 - Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions) ;
 - Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.
 - Décidé de faire intervenir le prestataire de services d'investissement dans le cadre du contrat de liquidité signé le 5 février 2019 avec la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES.
- Le descriptif du programme de rachat d'actions a été publié sur le site de la société en date du 10 août 2021.
- Le 30 juillet 2021, DOLFINES a conclu l'acquisition à 100% de la société 8.2 France, un des leaders mondiaux de l'expertise de parcs de production d'énergies renouvelables.

- En date du 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration, usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 11ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, a :
- Pris acte des conditions d'une émission d'une nouvelle ligne de Green Bonds convertibles (les « **OC Vertes** ») en actions de DOLFINES, soit :
 - Emission de 2.000 OC Vertes d'une valeur de 1.000 euros par OC Verte, soit 2 millions d'euros,
 - Obligations de premier rang, qui seraient émises le 30 septembre 2021, avec une date de règlement 2 jours après la date d'émission,
 - La maturité de ces OC Vertes serait de 2 ans, et le coupon à verser serait de 12% par an payable mensuellement,
 - Ce taux d'intérêt serait majoré de 0,5% en cas de retard de paiement,
 - Ces OC Vertes seraient convertibles à compter du 30 mars 2022 et jusqu'au 31/08/2023,
 - La parité de conversion serait : 1 OC Verte contre 2.000 actions de la Société,
 - Cette émission d'OC Vertes serait assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte séparé, affectation de 35% du montant de l'émission, soit 700 000 euros, sur un compte de séquestre, et engagement d'utiliser les capitaux propres pour s'acquitter des obligations financières vis-à-vis des porteurs.
 - Le remboursement anticipé pourrait intervenir à compter du 15 mars 2022.
 - Décidé du principe de l'émission de ces nouvelles valeurs mobilières donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sous réserve que certaines modifications ou éclaircissements soient apportés ;
 - Subdélégué tous pouvoirs au Président, avec faculté d'agir conjointement avec le Directeur Général Délégué ou de lui subdéléguer tout ou partie des pouvoirs, à l'effet :
 - De négocier les termes et conditions de cette nouvelle émission d'OC Vertes,
 - D'arrêter la liste des souscripteurs auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, et
 - De signer tous documents, en ce compris tout prospectus, en vue de l'émission de cette nouvelle ligne de Green Bonds.
 - Décidé, sous réserve de la mise en œuvre, par le Président de la délégation de compétence objet de la précédente résolution adoptée ce jour, de la réunion d'une assemblée générale des porteurs des OC Vertes émises en janvier 2021, et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réunir cette assemblée générale des porteurs des OC Vertes de janvier 2021.
- En date du 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à émettre des bons de souscription d'actions (« BSA ») au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'Administration en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'Administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, a :

- Décidé d'émettre et d'attribuer 2.000.000 de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 50 centimes aux consultants, salariés et dirigeants selon détail ci-dessous :
 - 1.180.000 BSA au profit des Dirigeants
 - 730.000 BSA au profit des Salariés
 - 90.000 BSA au profit de Consultants

Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de chacun des bénéficiaires identifiés. Ils seront cessibles.

- Fixé les conditions et les modalités d'exercice et de cessibilité de ces BSA ;
- Donné tous pouvoirs au Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment le pouvoir de signer tout document nécessaire à l'émission des BSA au profit des consultants, salariés et dirigeants bénéficiaires.

Lettre d'attribution et règlement des BSA 2021 ont été remis à chaque bénéficiaire le 6 octobre 2021.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2021, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 560.244,90 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 10.986,48 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 2.887,70 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.

- 4.257,45 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.
- 478.978,63 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 63.134,64 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes. Au cours du 4^{ème} trimestre, Dolfines a déposé 3 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.694.406 € au 31/12/2021.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2021, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.954.423 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 31/12/21</u>
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	4 134 161	560 245	4 694 406
- Logiciels	99 894		99 894
- Frais de dépôts de brevet	137 664	22 459	160 123
<u>TOTAL</u>	<u>4 371 719</u>	<u>582 704</u>	<u>4 954 423</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2021, le montant brut des Amortissements est de 1.377.949 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/21
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	98 088		98 088
- Frais de dépôts de brevet	103 028	15 049	118 076
<u>TOTAL</u>	<u>1 362 900</u>	<u>15 049</u>	<u>1 377 949</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2019. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €
- sur l'exercice 2019 pour un montant de 1.100.000 €

Au 31/12/2021, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 31/12/2021, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 14.970.611 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/21
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	8 913	7 940	16 853
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	142 328	8 369	150 698
- Mobilier	129 043		129 043
<u>TOTAL</u>	<u>14 954 302</u>	<u>16 309</u>	<u>14 970 611</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/21, le montant brut des Amortissements est de 1.896.725 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2021
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	8 913	313	9 227
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	134 599	1 317	135 915
- Mobilier	126 466	660	127 125
<u>TOTAL</u>	<u>1 894 435</u>	<u>2 290</u>	<u>1 896 725</u>

5) **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Au 31/12/2021, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 31/12/21</u>
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 807	0	2 955 807

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2021, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/21, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élève à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours de l'exercice 2021, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/2
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2021
Sur le Sedlar 160			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
Sur le Sedlar 250			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

Au 31/12/2021, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/21
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2021 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Cabinet GRANGE & ASSOCIES
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En date du 20 septembre 2021, Dolfines a acquis 100% du capital de la société 8.2 France

La société a des participations dans quatre sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital,
- 8.2 France SAS à hauteur de 100% du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2021.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2021, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

8.2 FRANCE SAS

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 862 972,16 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €.

Ces frais font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 6.320,33 € sur l'exercice.

LIBELLE	Montant Brut	Amort	Solde à Amortir au 31/12/21
		2021	
Frais d'acquisition 8.2 France	113 766	-6 320	107 446

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 31/12/2021, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2020, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 70.651,52 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 966,76 € au titre de 2020 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué à un fournisseur par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 2.231,10 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2021 s'élève à 73.849,38 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,17 % ont été calculés pour un montant de 835,64 €, au titre de l'exercice 2021.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2020 DIETSWELL a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2020 s'élevait à 96.753,18 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 901,03 € au titre de 2020 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2021 s'élève à 97.654,21 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,17 % ont été calculés pour un montant de 1.142,50 €.

FACTORIG SA (anciennement SOFINDEL SA)

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, FACTORIG SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2020, le solde de l'avance en compte courant consentie par FACTORIG à la société s'élevait à 20.473,92 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 241,59 € au titre de 2020 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un remboursement de compte courant a été effectué pour un montant de 2.250 €

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 31/12/2021 s'élève à 18.465,51 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,17 % ont été calculés pour un montant de 240,93 €, au titre de l'exercice 2021.

Sur l'année 2021, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations
Au 31/12/2021 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à 0 €

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT**▪ d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaires à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2021.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2021, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2021, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2020 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 191.809,46 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une provision pour dépréciation de 35.077,07€
- Une reprise de provision pour dépréciation de 35.938,83€

Au 31/12/2021, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 190.947,70 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES**EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND**

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 643.234 € en nominal et 133.476 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de 856.766 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 133.476 €

13) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2020 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 25.532,91 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 25.532,91 €
- une augmentation de 3.335,51 €

Au 31/12/2021, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 3.335,51 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 3.335,51 €

14) OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 3.335,51 € au 31 décembre 2021.

15) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

16) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 67.071,25 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2021.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2021.

Au 31/12/2021, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 16.437,31€.

17) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 15.634,30 € au 31 décembre 2021 correspond à des avances diverses sur commandes.

18) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2021, le total des charges exceptionnelles s'élève à 42.758,35 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	11.684,88 €
➤ sur des opérations en capital	24.753,14 €
➤ sur des dotations de provisions	6.320,33 €

Au 31 décembre 2021, le total des produits exceptionnels s'élève à 107.300,90 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	91.670,03 €
➤ sur des opérations en capital	15.630,87 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 est donc un produit de 64.542,55 €

19) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2021 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 17.106,96 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

20) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

21) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES*1) Succursale à ABU-DHABI :*

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale en Bulgarie :

La Société DOLFINES SA a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

22) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2021, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

23) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2021

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 27 Salariés

- 15 Sièges
- 12 Expatriés

24) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2021, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 215 K€

25) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021

- En janvier et avril 2022, mille quatre cents (1.400) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million quatre cent mille euros (1.400.000 €) ont été souscrites.
 - ❖ montant du placement : 1.400.000 Euros, soit 1.400 OC d'une valeur nominale de 1.000€
 - ❖ durée : 24 mois
 - ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

La souscription de ces 1.400 obligations pour un montant de 1.400.000 € sont à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Pour DOLFINES, l'impact du conflit Ukraine/Russie s'est traduit par la suspension de toutes relations commerciales avec les clients russes.

26) AUTRES INFORMATIONS

Néant

27) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2021 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-21

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
29-mars-21	SOUMISSION	5-mai-23	MELLITAH	69 747 €
24-nov.-20	SOUMISSION	6-janv.-22	URJA BHARAT PTE LTD	2 119 €
30-sept.-19	SOUMISSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015
30-août-19	SOUMISSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	18 057 €
2-janv.-18	SOUMISSION	31-déc.-22	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUMISSION		GROUPEMENT REGGANE	234 123 €
				354 045 €

28) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	9 272 774	1 euro
2. Actions émises pendant la période	300 000	1 euro
3. Actions annulées	-	
Actions composant le Capital avant Division Nominale par deux	9 572 774	
4. Division Nominale par deux (24 ^e Résolution AGM 29/06/2021)	19 145 548	0,50 €
Actions composant le capital social au 31/12/2021	19 145 548	0,50 €

29) RESERVES

Au 31 décembre 2021, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

30) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	9 272 774	3 694 282	357 761	-8 672 295		-19 660	-2 258 519		2 374 342
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 258 519			2 258 519		0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	300 000								300 000
Primes d'Emission		314 581							314 581
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0	0
Ecart de Conversion des succursales						1 040		0	1 040
Résultat de la période							-1 555 845		-1 555 845
Amort. Dérogatoires								6 320	6 320
Au 31 décembre 2021	9 572 774	4 008 863	357 761	-10 930 814	0	-18 620	-1 555 845	6 320	1 440 438

31) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-15 339 €	100%	38 063 €	0 €	73 849 €	Néant	-14 116 €	63 031 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	271 576 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	614 951 BRL	Néant	204 788 BRL	2 518 054 BRL	1 922 937 BRL	Néant	0
8.2 France SAS	50 000 €	253 597 €	100%	862 972 €			Néant	-22 855 €	1 225 390 €	2 310 594 €	Néant	28
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
Cabinet C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
Société à Responsabilité aux Comptes
de Compagnie de Paris

Immobilisations

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 134 161		560 245
Autres immobilisations incorporelles	237 558		22 459
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 371 719		582 704
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales, agencements et divers	8 913		7 940
Matériel de transport	1 344		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	271 371		15 292
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	17 910 109		23 231
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 017 477		976 738
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	109 067		27 004
TOTAL immobilisations financières :	2 126 544		1 003 742
TOTAL GÉNÉRAL	24 408 372		1 609 678

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			4 694 406	
Autres immobilisations incorporelles			260 017	
TOTAL immobilisations incorporelles :			4 954 423	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 672 674	
Inst. générales, agencements et divers			16 853	
Matériel de transport			1 344	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		6 923	279 741	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 955 807	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		6 923	17 926 418	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 994 215	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		17 458	118 614	
TOTAL immobilisations financières :		17 458	3 112 829	
TOTAL GÉNÉRAL		24 380	25 993 670	

Amortissements

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 161 784			1 161 784
Autres immobilisations incorporelles	201 116	15 049		216 164
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 362 900	15 049		1 377 949
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 623 114			1 623 114
Inst. générales, agencements et divers	8 913	313		9 227
Matériel de transport	1 344			1 344
Mat. de bureau, informatique et mobil.	261 064	8 899	6 923	263 041
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 894 435	9 212	6 923	1 896 725

TOTAL GÉNÉRAL	3 257 335	24 261	6 923	3 274 673
----------------------	------------------	---------------	--------------	------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Provisions Inscrites au Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		6 320		6 320
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		6 320		6 320

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	25 533	3 336	25 533	3 336
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	25 533	3 336	25 533	3 336

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	16 005 367			16 005 367
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	1 845 799			1 845 799
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	191 809	35 077	35 939	190 948
Autres provisions pour dépréciation	22 778			22 778
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	18 065 754	35 077	35 939	18 064 892

TOTAL GÉNÉRAL	18 091 287	44 733	61 472	18 074 548
----------------------	-------------------	---------------	---------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	118 614		118 614
TOTAL de l'actif immobilisé :	118 614		118 614
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	190 948		190 948
Autres créances clients	1 662 132	1 662 132	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	183 119	183 119	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	81 511	81 511	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	173 241	173 241	
Débiteurs divers	22 737	22 737	
TOTAL de l'actif circulant :	2 313 688	2 122 740	190 948
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	67 071	67 071	

TOTAL GÉNÉRAL	2 499 373	2 189 811	309 561
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	856 766	786 959	69 807	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	205	205		
Emprunts et dettes financières divers	1 469 500	159 970	1 309 530	
Fournisseurs et comptes rattachés	657 000	657 000		
Personnel et comptes rattachés	332 030	332 030		
Sécurité sociale et autres organismes	361 681	361 681		
Impôts sur les bénéfices	187 619	187 619		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 781	10 781		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	43 786	43 786		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	18 666	18 666		
Autres dettes	181 630	181 630		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	16 437	16 437		

TOTAL GÉNÉRAL	4 136 102	2 756 765	1 379 337	
----------------------	------------------	------------------	------------------	--

Charges à Payer

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 835
Dettes fiscales et sociales	331 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	173 824
TOTAL	763 594

Produits à Recevoir

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	380 138
TOTAL	380 138

Charges et Produits Constatés d'Avance

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	67 071	16 437
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	67 071	16 437

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations France	316 243
Prestations Export	3 456 621
Refacturat° & Mark-up France	27 277
Refacturation & Mark-up Export	129 611
TOTAL	3 929 751

REPARTITION PAR CENTRE DE RESULTAT	Montant
DOLFINES SERVICES	1 620 612
FACTORIG	1 668 799
CONTRACTING	550 599
NEW ENERGIES	12 000
FRAIS CENTRAUX	77 741
TOTAL	3 929 751

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	92 267	1 384	
Autres créances	173 241		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		18 466	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 671	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DOLFINES SA

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 08/04/22
Devise d'édition EUR

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives
(Décret n°94-663 du 2 août 1994)

DOLFINES

Société anonyme au capital de 9.572.774 euros
Siège social : 12, Avenue des Prés – 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les informations présentées constituent le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration en liaison avec la Direction Financière et Administrative de la Société, puis approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 28 avril 2022.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe de gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la définition des orientations stratégiques de la Société et la défense de l'intérêt social. Il a en conséquence pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société, la détermination de son mode d'organisation, le contrôle de l'action du directeur général et l'information des actionnaires et des marchés.

Le Conseil d'administration garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

La Charte du Conseil d'administration a été mise à jour et modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2018.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation en 2021.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Au 1^{er} janvier 2021, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- M. Benoît VERNIZEAU, Administrateur
- M. Yann LEPOUTRE, Administrateur.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration n'a pas été modifiée.

Statutairement, la durée des fonctions des Administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat (article 14 des statuts de la Société).

Le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans n'est pas supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est à noter qu'en 2021, les Administrateurs de la Société se sont principalement réunis en Conseil d'administration en conférence téléphonique, compte tenu de la situation créée par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Les Administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion et à leur prise de décision.

Le Président du Conseil d'administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des Administrateurs ou des actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas Administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'administration ; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre Administrateur. Chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions de la Charte du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est en temps normal pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Statutairement, le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'administration sont définis aux articles 14, 15, 16, 17 des statuts de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article 18.1 des statuts de la Société).

1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois sur convocation de son Président.

➤ Le Conseil d'administration en date du 17 mars 2021 a :

- autorisé Monsieur Jean-Claude BOURDON, Président du Conseil d'administration, à répondre à une offre et présenter une Non-Binding Offer à la phase I du projet.

➤ Le Conseil d'administration en date du 13 avril 2021 a notamment :

- arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2020 et les termes de l'ensemble des rapports du Conseil d'administration à soumettre à l'assemblée ;
- procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie, conclue ou terminée au cours de l'exercice 2020 ;

- pris acte qu'en date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 2,20 € par action ;
 - le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.
 - Ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.
 - Au 11 janvier 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros.
 - Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.
 - La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".
 - Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission"
- décidé de nommer Monsieur Yann LEPOUTRE, administrateur, aux fonctions de Directeur Général Délégué pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- convoqué une assemblée générale mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté le texte des résolutions.

➤ Le Conseil d'administration en date du 29 juin 2021 a :

- Pris acte de l'augmentation de capital de 800.000 euros réalisée le 21 décembre 2020, constaté par le président de la Société usant des pouvoirs qui lui ont été Conférés par le Conseil d'administration aux termes de ses 4^{ème} et 5^{ème} décisions faisant elle-même usage des 15^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019, à l'effet de décider l'émission en une ou plusieurs fois de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription :
- - au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, (ii) dans la limite d'un montant nominal pour ces augmentations de capital de 1.100.000 euros, -au profit de catégorie de bénéficiaires (ii) dans la limite d'un montant nominal pour ces augmentations de capital de 1.100.000 euros pris acte par voie de conséquence de la modification de l'article 6 CAPITAL SOCIAL des statuts de la Société.
- pris acte que le Président, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration du 9 décembre 2020, aux termes de ses 4^{ème} et 5^{ème} décisions, a le 15 janvier 2021 constaté une augmentation du capital social de la société d'un montant de 300.000 euros par suite de la souscription le 11 janvier 2021 par divers établissements de crédit et entreprises d'investissements lors de l'émission de 300.000 actions nouvelles et a modifié l'article 6 – CAPITAL SOCIAL des statuts de la Société.
- Validé les termes et conditions d'un contrat d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions à conclure avec la société NEGMA GROUP LTD ainsi que les termes et conditions d'une promesse de vente offrant à la Société une option d'achat sur 75% des bons de souscription d'actions émis lors des tirages des tranches d'obligations convertibles.
- Approuvé le principe de l'acquisition de l'intégralité des actions et des droits de vote de la société **8.2 France pour un prix d'environ 800.000 euros avec la remise en complément de 547.588 actions de la Société ;**

- conféré tous pouvoirs au Président, avec faculté de substitution, notamment au Directeur Général Délégué, à l'effet de négocier et signer, au nom et pour le compte de la Société, avec les Vendeurs, l'acte de cession.
- pris acte de la fin des fonctions de Monsieur Yann LEPOUTRE en qualité de membre du comité des rémunérations, consécutivement à sa nomination de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration du 13 avril 2021
- approuvé la nomination de monsieur Benoît VERNIZEAU en qualité de membre du comité des rémunérations, qui a démissionné de ses fonctions salariées au sein de la Société mais a conservé son mandat d'administrateur

➤ Le Conseil d'administration en date du 9 août 2021 a :

Usant de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la 7ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations, a :

- décidé de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
- décidé de subdéléguer au Président, les pouvoirs nécessaires aux fins de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions dont le principe de mise en œuvre et le descriptif de programme, dans la limite de la durée du programme ;
- approuvé les termes du descriptif du programme de rachat d'actions tels que présentés par le Président, notamment les objectifs, le montant maximum alloué, le nombre maximal, les caractéristiques des titres concernés et le prix maximum de rachat, soit :
 - Titres concernés : actions ordinaires ;
 - Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
 - Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions ;
 - Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions) ;
 - Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.
- décidé de faire intervenir le prestataire de services d'investissement dans le cadre du contrat de liquidité signé le 5 février 2019 avec la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES.

➤ Le Conseil d'administration en date du 7 septembre 2021 a :

Usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 11ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, a :

- pris acte des conditions d'une émission d'une nouvelle ligne de Green Bonds convertibles (les « **OC Vertes** ») en actions de DOLFINES, soit :
 - Emission de 2.000 OC Vertes d'une valeur de 1.000 euros par OC Verte, soit 2 millions d'euros,
 - Obligations de premier rang, qui seraient émises le 30 septembre 2021, avec une date de règlement 2 jours après la date d'émission,

- La maturité de ces OC Vertes serait de 2 ans, et le coupon à verser serait de 12% par an payable mensuellement,
- Ce taux d'intérêt serait majoré de 0,5% en cas de retard de paiement,
- Ces OC Vertes seraient convertibles à compter du 30 mars 2022 et jusqu'au 31/08/2023,
- La parité de conversion serait : 1 OC Verte contre 2.000 actions de la Société,
- Cette émission d'OC Vertes serait assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte séparé, affectation de 35% du montant de l'émission, soit 700 000 euros, sur un compte de séquestre, et engagement d'utiliser les capitaux propres pour s'acquitter des obligations financières vis-à-vis des porteurs.
- Le remboursement anticipé pourrait intervenir à compter du 15 mars 2022.
- décidé du principe de l'émission de ces nouvelles valeurs mobilières donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sous réserve que certaines modifications ou éclaircissements soient apportés ;
- subdélégué tous pouvoirs au Président, avec faculté d'agir conjointement avec le Directeur Général Délégué ou de lui subdéléguer tout ou partie des pouvoirs, à l'effet :
 - De négocier les termes et conditions de cette nouvelle émission d'OC Vertes,
 - D'arrêter la liste des souscripteurs auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, et
 - De signer tous documents, en ce compris tout prospectus, en vue de l'émission de cette nouvelle ligne de Green Bonds.

Usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 19ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, l'autorisant à émettre des bons de souscription d'actions (« BSA ») au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'Administration en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'Administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, a :

- décidé d'émettre et d'attribuer 2.000.000 de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 50 centimes aux consultants, salariés et dirigeants selon détail ci-dessous :
 - 1.180.000 BSA au profit des Dirigeants
 - 730.000 BSA au profit des Salariés
 - 90.000 BSA au profit de Consultants

Ces BSA émis sous la forme nominative feront l'objet d'une inscription en compte au nom de chacun des bénéficiaires identifiés. Ils seront cessibles.
- fixé les conditions et les modalités d'exercice et de cessibilité de ces BSA ;
- donné tous pouvoirs au Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment le pouvoir de signer tout document nécessaire à l'émission des BSA au profit des consultants, salariés et dirigeants bénéficiaires.

1.4 LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DATE D'ECHEANCE DES MANDATS

Cette liste est établie au jour de rédaction du rapport

ADMINISTRATEURS	ECHEANCE MANDAT
Dominique MICHEL	AG - comptes 2021
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2021
Martin FERTE	AG - comptes 2021
Benoît VERNIZEAU	AG – comptes 2022
Yann LEPOUTRE	AG - comptes 2022

Le décalage des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Trois Administrateurs sur cinq composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 60 % des membres du Conseil d'administration.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTE viennent à échéance lors l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il sera proposé à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude BOURDON ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique MICHEL ; et
- le renouvellement du d'administrateur de Monsieur Martin FERTE.

pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Jean-Claude Bourdon viennent à expiration à la date de sa fin de mandat d'administrateur.

A l'issue de l'assemblée Générale annuelle, le Conseil d'administration se réunira afin de procéder à la désignation du Président Directeur Général.

1.5 DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 18.2 des statuts, le Conseil d'administration a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration qui prend le titre de Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Claude BOURDON occupe les fonctions de Président Directeur Général depuis le 29 mars 2017, date de sa nomination par le Conseil d'administration. Ses fonctions expireront lors de l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur le cumul des fonctions de président et directeur général.

1.6 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration détermine le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration. Ce montant global est réparti entre l'ensemble des Administrateurs.

Au titre des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucune rémunération aux membres de son Conseil d'administration.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats de la Société et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont définis par un contrat de travail ou une convention réglementée.

Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux indépendants.

Identité	Fonction	Fixe	Variable	BSA (Nbre)
JC Bourdon	Administrateur, Président Directeur Général	Non	Non	2 100 000
Y. Lepoutre	Administrateur, Directeur Général Délégué	Oui	Non	800 000
M. Ferté	Administrateur	Non	Non	60 000
D. Michel	Administrateur	Non	Non	0
B. Vernizeau	Administrateur	Non	Non	0

1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL OU ADMINISTRATEUR

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux ou Administrateur de la Société.

Nom	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Jean-Claude BOURDON	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	- Président de DOLFINES NEW ENERGIES SAS - Président de JESSYCO SAS - Président de FACTORIG SA
Dominique MICHEL	Administrateur	- Administrateur de GEOCORAIL
Martin FERTE	Administrateur	- Président d'ALTERCIS - Président de JLT ENERGY - Membre du Conseil de Surveillance d'AFRIK ASSUR - Vice-président de SIACI & PARTNERS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois) - Administrateur de 2 RS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois)
Benoît VERNIZEAU	Administrateur	- NEANT
Yann LEPOUTRE	Administrateur et Directeur Général Délégué	- Président de CONSYNERGY - Représentant de DOLFINES SA, Administrateur de FACTORIG SA - Représentant de DOLFINES SA, Présidente de 8.2 France

1.8 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

A la date du présent rapport, sur la base des déclarations des Administrateurs et du registre des actions détenues au nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants détiennent 3.25 %, soit un total de 622.732 actions de la Société selon la répartition suivante :

- Jean-Claude BOURDON 608.152
- Dominique MICHEL 14.580

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

2.1.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006.

Dans le cadre du déménagement du siège social de DOLFINES SA le 17 décembre 2020, un second avenant de reconduction à la nouvelle adresse du 12, avenue des Prés à Montigny Le Bretonneux (78180) a été signé en date du 17 décembre 2020 entre la Société et DOLFINES NEW ENERGIES SAS. Cet avenant met fin de facto au premier avenant datant du 26 décembre 2007.

- Une convention de trésorerie tripartite avec sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS et la société FACTORIG SA (ex SOFINDEL) signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.
- Une convention d'abandon de compte courant, approuvée par le Conseil d'administration du 25 février 2019, avec une clause de retour à meilleure fortune limitée à cinq (5) ans, consentie par DOLFINES au bénéfice de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, filiale à 100% de DOLFINES, portant sur un montant de 21.000 euros a été signée le 31 décembre 2018.
- Une convention d'assistance technique et de conseil au bénéfice de DOLFINES avec la société JESSYCO, SAS au capital de 5.000 euros, sise 31 rue Hector Berlioz 78960 Voisins le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 851 577 247, représentée par son Président Jean-Claude BOURDON a été approuvée par le Conseil d'administration du 16 avril 2019 et signée ce même jour.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Jean-Claude BOURDON est à la fois Président de la Société et celui de la Société JESSYCO.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er octobre 2019, mettant fin de facto aux deux conventions approuvées par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017 portant sur le contrat de travail, les conditions de rémunérations, le bénéfice du régime collectif de prévoyance et couvertures santé au profit de Monsieur Jean-Claude BOURDON et sa famille dans l'exercice de son mandat social exercé chez DOLFINES au même titre qu'un salarié.

- Une convention au bénéfice de DOLFINES avec la Société CONCYNERGY, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social au 471 Chemin de la Côte, 78670 Villennes sur Seine, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 825 283 153, représentée par son Président Monsieur Yann LEPOUTRE a été approuvée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Yann LEPOUTRE est à la fois Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société et Président de la Société CONCYNERGY.

Cette convention a pour objet une mission d'assistance au développement commercial de DOLFINES auprès de clients susceptibles d'acquérir les produits et services de la Société, notamment sur le marché des Energies Renouvelables.

Cette convention entrée en vigueur le 1^{er} juin 2020 devait initialement se terminer le 30 novembre 2020, elle a été prorogée jusqu'au 30 juin 2021 et assortie d'une clause de tacite reconduction d'un an.

Cette convention n'a pas été reconduite (cf. paragraphe 2.1.3)

2.1.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Néant

2.1.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- La convention avec la Société CONCYNERGY, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social au 471 Chemin de la Côte, 78670 Villennes sur Seine, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 825 283 153, représentée par son Président Monsieur Yann LEPOUTRE a été approuvée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

Cette convention d'assistance au développement commercial de DOLFINES, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, entrée en vigueur le 1er juin 2020 **s'est terminée le 30 juin 2021.**

2.1.4 Se sont conclues depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Une convention de trésorerie avec sa filiale 8.2 France SAS signée le 24 mars 2022 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.
- Une convention d'intégration filiale avec sa filiale 8.2 France SAS signée le 1er avril 2022 ayant pour objet l'attribution à DOLFINES SA de se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés, et de toutes impositions dues par le groupe formé par elle-même et la Société par Actions Simplifiée filiale à 100%, 8.2 France, en application des dispositions de l'article 223-A du Code Général des Impôts.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2022, sa durée d'application est de cinq ans.

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

2.2 DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 1**.

2.3 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires et de délibérations aux assemblées générales sont définies aux articles 21 et 22 des statuts mis à jour lors de l'assemblée générale mixte du 23 mars 2018.

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au paragraphe 2.4.3 du présent rapport.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

2.4.1 Cession et transmission des actions (article 10 des statuts de la Société)

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.4.2 Offre publique obligatoire (article 12 des statuts de la Société)

Tant que les titres émis par la Société sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4.3 Droit de vote (article 21.4 des statuts de la Société)

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription au nominatif, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

2.5 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

2.5.1 Commissaire aux comptes Titulaire

Cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris
Représenté par Monsieur Benoît Grangé

2.5.2 Commissaire aux comptes Suppléant

Monsieur Vincent Pajot
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris

2.5.3 Mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale mixte du 12 juin 2018 a renouvelé pour 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats :

- du Cabinet GRANGE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes Titulaire
- de Monsieur Vincent PAJOT, Commissaire aux comptes Suppléant

2.5.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2021 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 s'établissent à 20.528,35 € HT.

Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1**AUTORISATIONS ET DELEGATIONS DE COMPETENCES DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION****PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021**

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration ou le transfert par la Société de ses propres actions (pour la liquidité et animer le marché)	7 AGC	18 mois	Plafond de 1 action. Plafond global de 5.000 actions. Dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social	Acquérir ses propres actions sur le marché et les revendre.	Conseil du 09/08/2021	Utilisé Hauteur 1.500.000 actions
Autorisation au conseil d'administration social par voie d'annulation d'actions	9 AGE	18 mois	Plafond de 100 actions montant du capital social par période de 24 mois	Aucune	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration d'autoriser ou non à augmenter le capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres ou des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à d'autres titres de créance ou des valeurs mobilières donnant droit à d'autres titres de capital, avec maintien du droit de souscription des actionnaires	10 AGE	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € les résolutions 10, 11, 12, 13 Montant global de 20.000.000 € (Résolution)	Maintien du DPS une ou plusieurs fois. instituer au profit des actionnaires un titre réductible. Le CA pourra offrir au souscrits. Prix d'émission minimum : valeur de l'action.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration d'émettre et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à des titres de capital ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit de souscription des actionnaires et offre au public	11 AGE	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les titres créés dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13 et 14	Suppression des dispositions de l'article 136 Lc. 225m. Faculté d'instituer un droit de priorité non négociable pour les actionnaires. Prix d'émission des actions au cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission émise d'une décote maximale de 30% et des dispositions de l'article 136 Lc. 225m sans pouvoir être inférieur au nominal.	Conseil du 07/09/2021	Utilisée à Hauteur de
Délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit de souscription des actionnaires, à émettre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un autre type d'investisseurs visés au II de l'article 2.14 du règlement monétaire et financier	12 AGE	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les titres créés dans la limite de 10% du capital par L. 4211 c monétaire et financier, soit du capital par période de 1 an. Plafond global de 20.000.000 € pour les titres créés dans le cadre des résolutions 11, 12, 13, 14	Suppression des dispositions de l'article 136 Lc. 225m. Pas de profit des investisseurs qualifiés une ou plusieurs fois. Prix d'émission égal à la moyenne des cours pondérée par les 10 dernières séances de bourse précédant l'émission éventuellement diminuée d'un maximum de 30% et des dispositions de l'article 136 Lc. 225m avec ou sans prime	CA du 07/09/2021	Utilisée à Hauteur de (12° résolution)

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières à accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit de préférence des souscripteurs au profit des actionnaires	13 AG	18 mois	Plafond global de 10.000.000 € les résolutions 10, 11, 12, 13 et 14 Plafond global de 20.000.000 € les titres de capital émis dans le cadre d'une opération de capitalisation Interdiction d'émettre de nouvelles actions de préférence.	Suppression du DRS réservée aux investisseurs réalisant une réduction d'IR (investissement minimum de 20k €), fonds d'investissement mini de 20k €, sociétés ou fonds dans des sociétés cotées (investissement minimum de 50k €), investissements dans des sociétés cotées (investissement minimum de 20k €), etc. Prix d'émission au moins égal à la moyenne des cours de clôture des 10 dernières séances de bourse précédant l'émission éventuellement diminuée de 30%	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières à accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit de préférence des souscripteurs au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de crédit	14 AG	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € les résolutions 10, 11, 12, 13 et 14 Plafond global de 20.000.000 € les titres de capital émis dans le cadre d'une opération de capitalisation des résolutions 11, 12, 13 et 14	Suppression du DRS réservée aux établissements de crédit, fonds d'investissement, etc. Prix d'émission au moins égal à la moyenne des cours de clôture des 10 dernières séances de bourse précédant l'émission éventuellement diminuée de 30%	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration, d'émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 13, de déroger aux conditions de fixation	15 AGE	26 mois	Dans la limite de 15% du capital en circulation à la date d'émission	Prix d'émission des actions ordinaires pondéré par la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances précédant sa fixation, éventuellement majoré de 30% sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale d'une action à la date d'émission.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le montant de chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 10, 11, 12, 13	16 AGE	26 mois	Dans les 30 jours suivant la clôture et dans la limite de 15% du montant de l'émission initialement autorisée. Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	NEANT	
Fixation du montant global des dépenses d'administration par les résolutions n° 10, 11, 12, 13	17 AGE		Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13. Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de capital.		Conseil du 07/09/2021 Utilisée à hauteur de 18% (1 ^{ère} & 12 ^{ème} résolutions)	
Délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou autres	18 AGE	26 mois	Plafond automatique de 10.000.000 € sur le montant des réserves, bénéfices ou autres	Attribution d'actions nouvelles et/ou élèvement de la valeur nominale des actions existantes.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolut n°	Durée de va	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisat	Montant
Délégation de compétence au Conseil d'émettre des bons de souscription d'actions membres et ce conseil d'administration et date d'attribution des BSA n'ayant pas les dirigeants de la Société ou de l'une de ses personnes liées par un contrat de service Société ou à ses filiales ou (iii) de membres mis en place ou que le CA viendrait à la qualité de salariés ou dirigeants de la filiales (iv) des salariés ou dirigeants de ses filiales ne remplissant pas les conditions l'attribution d'option de souscription ou d'	19 AGE	26 mois	Plafond de 2.000.000 de donnant droit 2.000.000 d' au maximum plafond global des résolutions 19 et 20 (21 ^{ème} résolution)	Suppression du DPS et émission des BSA à titre gratuit. Prix de souscription des à la moyenne pondérée par les volumes séances de bourse précédant la décision d'Administration d'attribuer les BSA, é d'une décote qui ne pourra excéder le minimum prévu, le cas échéant, par le vigueur au moment de l'utilisation des Exercice des BSA au plus tard dans le sous peine de caducité. BSA cessibles	Conseil du 07/09/2021 Utilisée à Hauteur de 1	
Autorisation au Conseil d'Administration de souscription ou d'achat d'actions de la	20 AGE	26 mois	Plafond glob 2.000.000 ad pour les réso n° 19 et 20 e la limite du ti capital social résolution n°	Suppression du DPS réservée aux membres salarié et/ou aux mandataires sociaux souscription par action sera fixé par le au jour où l'option est consentie. Aussi actions seront admises aux négociations sur le marché Growth à Paris, le prix de souscription déterminé conformément aux dispositi 177 du code de commerce, sans pouv montant de la valeur nominale de validité des options est fixée à 10 ans à comp	NEANT	
Fixation du montant global des délégati résolutions n° 19 et 20	21 AGE		Plafond global de 2.000.000 d'actions d'un pour les résolutions n° 19 et 20		NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021						
Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre de la Société, avec suppression de la prime au profit de catégorie de bénéficiaires	22 AGE	26 mois	Plafond global de 900.000 actions d'une valeur nominale de 100.000 €	Suppression du droit de préférence réservé aux membres salariés et/ou aux mandataires sociaux du Capital. Bénéficiaires limités à une détention d'une période d'activité de (1) an à compter de la date d'attribution (période d'acquisition). Les Actions Gratuites, les Bénéficiaires des Actions Gratuites pendant une période de conservation de (1) an à compter de la date d'attribution (période de conservation).	NEANT	
Emission d'obligations convertibles assorties d'un droit de souscription d'actions au profit de la société LTD	25 AGE				Conseil du 29/06/2021 Utilisée dans son intégralité	